

Accueil / Actualités / <u>Sécheresse : seuil de vigilance</u>

SÉCHERESSE: SEUIL DE VIGILANCE

Devant l'absence de précipitations depuis mi-mai, tous les cours d'eau ont vu leurs débits poursuivre leur baisse. L'Orvanne a de nouveau franchi le seuil, celui d'alerte renforcée, et le Lunain et le Fusain celui d'alerte. Les mesures de vigilance sont maintenues pour les rivières des bassins du Grand Morin, du Réveillon et de la Thérouanne, et celles des bassins du Petit Morin, de l'Ancoeur et de l'Essonne ont également franchi ce seuil.

Un arrêté préfectoral n° 2023/DDT/SEPR/160 du 8 juin 2023 de restriction de l'utilisation de l'eau a été signé sur la nappe d'eau souterraine de Champigny-est et les bassins du Fusain, de l'Orvanne et du Lunain, et des mesures de vigilance sur les bassins des rivières de l'Yonne, de l'Essonne, du Grand Morin, du Petit Morin, du Réveillon, et de la Thérouanne.

Téléchargement: AP2023-DDT-SEPR-160du08_06_2023

Les mesures d'alerte concernent toutes les catégories d'usagers : agriculteurs, chefs d'entreprises, collectivités locales et particuliers. Pour ces derniers, il est rappelé que l'arrosage des massifs floraux, des pelouses et des jardins potagers est restreint. Le remplissage des piscines privées est interdit sauf première mise en eau (la mise à niveau est cependant autorisée). Le lavage des façades, des terrasses et des trottoirs est interdit.

Sur toute la Seine-et-Marne, tous les actes citoyens permettant délimiter le gaspillage et l'évaporation de l'eau doivent d'ores et déjà être mises en œuvre afin d'anticiper et réduire les effets de la sécheresse estivale.

Les bons gestes à adopter :



MAIRIE DE BEAUTHEIL-SAINTS

24 Grande Rue 77120 BEAUTHEIL-SAINTS

01.64.03.17.14

Copyright 2025 Mairie de Beautheil-Saints